

**AXESS ADCOM**

**AXESS OPEN WEB SERVICES**

---

**TRAITE DE FUSION**

---

## ENTRE

- La société **AXESS ADCOM**, société par actions simplifiée au capital de 26.000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 432 595 858,

Représentée par la société AXESS GROUPE, Présidente, elle-même représentée par la société ARMEN, Présidente, elle-même représentée par la société HFTN, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Gilles TREHIOU, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée la « **Société Absorbante** »

*De première part,*

## ET

- La société **AXESS OPEN WEB SERVICES**, société par actions simplifiée au capital de 39.980 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 439 492 703,

Représentée par la société AXESS GROUPE, Présidente, elle-même représentée par la société ARMEN, Présidente, elle-même représentée par la société HFTN, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Gilles TREHIOU, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée la « **Société Absorbée** »

*De seconde part,*

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » ou les « **Sociétés** ».

Ont établi ainsi qu'il suit la convention constatant les apports effectués à titre de fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

**PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION, OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :**

**PRESENTATION DES SOCIETES**

**1 – AXESS ADCOM : Société Absorbante**

- La Société Absorbante est une société par actions simplifiée.
- La Société Absorbante a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 8 septembre 2099, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 26.000 euros, divisé en 26.000 actions, d'une valeur nominale de un euro, toutes de même catégorie, entièrement libérées.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société est de 20 salariés.
- La Société Absorbante a notamment pour objet, en France et à l'étranger :
  - La vente de conseils, services, données techniques, marketing et commerciales, on line et off line pour la gestion, le référencement de sites internet et l'utilisation des outils de recherches,
  - Et plus précisément les activités de conseil, formation, hébergement de sites, référencement de sites internet et utilisation des outils de recherche,
  - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- La Société Absorbante n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions. D'une manière générale, elle n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.
- La Société Absorbante n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
- La Société Absorbante a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'exercice en cours se termine le 31 mars 2025.

**2 – AXESS OPEN WEB SERVICES : Société Absorbée**

- La Société Absorbée est une société par actions simplifiée.
- La Société Absorbée a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 16 octobre 2100, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 39.980 euros, divisé en 1.999 actions de 20 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société est de 39 personnes.

- La Société Absorbée a notamment pour objet, en France et/ou à l'étranger :
  - La création, le développement et la vente de sites internet et de logiciels ;
  - Le conseil en informatique et en communication ;
  - La vente d'espaces publicitaires pour le compte de la société ou de tiers ;
  - La représentation, la création et l'utilisation de banques de données ;
  - L'organisation de salons, de séminaires ou de manifestations ;
  - La formation dans les domaines de l'objet social ;
  - La création, l'édition et le routage de documents.
  
- La Société Absorbée n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions. D'une manière générale, elle n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.
  
- La Société Absorbée n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
  
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
  
- La Société Absorbée a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'exercice en cours se termine le 31 mars 2025.

### **3 - LIENS ENTRE LES SOCIÉTÉS**

#### 3.1. Liens en capital

Il n'existe aucun lien en capital entre les deux Sociétés, chacune d'elles ne détenant aucun titre de l'autre.

Toutefois les deux Sociétés sont détenues à 100 % par la société AXESS GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 1.405.941 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare - Le Cube Numérique - 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 513 969 345.

#### 3.2. Lien de direction

Monsieur Gilles TREHIOU est président de la société HFTN, elle-même présidente de la société ARMEN, elle-même présidente de la société AXESS GROUPE, elle-même présidente des Sociétés Absorbante et Absorbée.

### **4 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION**

La présente fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

### **5 - COMPTES SERVANT DE BASE À LA FUSION**

Ainsi qu'il est dit au paragraphe 6 ci-après, l'apport prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Afin d'établir les conditions de l'opération, il a été décidé d'utiliser pour les Sociétés Absorbante et Absorbée les comptes du dernier exercice clos, à savoir le 31 mars 2024, tels qu'ils ont été approuvés le 27 septembre 2024 pour la Société Absorbante et le 27 septembre 2024 pour la Société Absorbée. Les exemplaires de chacun des comptes utilisés figurent en annexe des présentes (**Annexe 1**).

## **6 - DATE D'EFFET DE LA FUSION – RETROACTIVITE**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, **un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2024** (ci-après la « **Date d'Effet** »).

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion (ci-après la « **Date de Réalisation** ») seront réputées faites au bénéfice ou à la charge de la Société Absorbante.

En conséquence, les opérations actives et passives réalisées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation, seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées de plein droit comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis.

## **7 - MÉTHODES D'ÉVALUATION**

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, leur valeur nette comptable dans les comptes de la Société Absorbée.

## **8 - REMUNERATION DES APPORTS – ABSENCE DE RAPPORT D'ÉCHANGE**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société AXESS GROUPE détient à ce jour la totalité des titres de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation des opérations de fusion, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions remises par la Société Absorbée.

La Société Absorbante ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

L'actif net recueilli par la Société Absorbante, sera comptabilisé selon les règles prévues par le règlement de l'ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019 (art. 745-3 et s.).

**CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LAQUELLE SERA DIVISEE EN TROIS PARTIES :**

LA PREMIÈRE, relative à l'apport-fusion et au passif pris en charge.

LA DEUXIÈME, relative à l'entrée en jouissance des biens et aux conditions générales de la fusion.

LA TROISIÈME et dernière, relative aux déclarations légales concernant les biens apportés, au régime fiscal de la fusion et autres stipulations du présent traité de fusion.

## **CONVENTION DE FUSION**

En application des dispositions de l'article L.236-6 du Code de commerce et de l'article R.236-1 du Code de commerce, les Sociétés signataires ont arrêté le présent traité de fusion, par lequel la Société Absorbante absorbe par voie de fusion la Société Absorbée.

### **PREMIÈRE PARTIE**

#### **APPORT-FUSION A LA SOCIETE ABSORBANTE PAR LA SOCIETE ABSORBEE**

La Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, et sous la condition suspensive ci-après stipulée, ce qui est consenti et accepté par Monsieur Gilles TREHIOU pour les Sociétés Absorbante et Absorbée, l'ensemble des biens, droits et obligations et autres éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée, tel que le tout existait au 31 mars 2024 ainsi que ceux qui en sont la représentation à ce jour comme à la Date de Réalisation.

En conséquence, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive, le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la Société Absorbante de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la Société Absorbante.

La comptabilisation dans les comptes de la Société Absorbante des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Absorbée au 31 mars 2024, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

La fusion emportant transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur l'intégralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans les comptes de la Société Absorbée ou omis dans les désignations ci-dessous.

De ce fait, les désignations ci-après n'ont qu'un caractère énonciatif et non limitatif.

#### **I - DÉSIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF APORTE**

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission est prévue au bénéfice de la Société Absorbante, comprenait au 31 mars, date de l'arrêté des comptes servant de base à la présente fusion, les éléments ci-après désignés, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative.

<b>A. ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b>
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	465.973,07 €	61.731,79 €	404.241,28 €
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84.071,86 €	83.917,16 €	154,70 €
3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7.519,60 €	-	7.519,60 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>557.564,53 €</b>	<b>145.648,95 €</b>	<b>411.915,58 €</b>
<b>B. ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b>
1. STOCK EN EN-COURS			
- Production en cours	82.728,20 €	-	82.728,20 €
2. CREANCES			
- Clients	1.027.190,54 €	-	1.027.190,54 €
- Clients douteux ou litigieux	4.203,98 €	-	4.203,98 €
- Provision pour dépréciations compte client	- 3.503,32 €	-	- 3.503,32 €
- Client groupe	256.402,59 €	-	256.402,59 €
- Autres créances	476.930,68 €	-	476.930,68 €
3. DIVERS			
- Disponibilités	691.162,76 €	-	691.162,76 €
- Charges constatées d'avance	33.988,13 €	-	33.988,13 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2.569.103,56 €</b>	<b>-</b>	<b>2.569.103,56 €</b>
<b>TOTAL DE L'EVALUATION DES BIENS APPORTES</b>	<b><u>3.126.668,09 €</u></b>	<b><u>145.648,95€</u></b>	<b><u>2.981.019,14 €</u></b>

## II - PASSIF PRIS EN CHARGE

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la Société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante comprend, au vu des comptes de la Société Absorbée au 31 mars 2024 :

<b>A. DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>Valeur nette</b>
1. EMPRUNTS ET DETTES (ETABLISSEMENTS DE CREDIT)	983,61 €
2. EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	270.744,13 €
3. AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS	4.575,00 €
4. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	720.272,69 €
5. DETTES FISCALES ET SOCIALES	963.733,84 €
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1.960.309,27 €</b>
<b>B. DETTES DIVERSES</b>	<b>Valeur nette</b>
1. AUTRES DETTES	1.530,00 €
2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	198.696,00 €
<b>TOTAL DETTES DIVERSES</b>	<b>200.226,00 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE</b>	<b><u>2.160.535,27 €</u></b>

D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée afférent à l'activité de cette dernière et non connu ou non prévisible, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans le passif sus-indiqué ou qui viendrait à apparaître ultérieurement.

### III - MONTANT DE L'ACTIF NET APORTE

Il résulte de ce qui précède :

- que le montant de l'actif apporté s'élève à la somme de.....	2.981.019,14 €
- que le montant du passif pris en charge s'élève à la somme de .....	2.160.535,27 €
	-----
- que l'actif net apporté s'élève à la somme de .....	<b><u>820.483,87 €</u></b>

**L'actif net apporté s'élève en conséquence à 820.483,87 €.**

### IV - REMUNERATION DES APPORTS ET INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

#### A. REMUNERATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3,II-3° du Code de commerce, et dans la mesure où la société AXESS GROUPE détient à ce jour la totalité des titres de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de



fusion, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions remises par la Société Absorbée.

La Société Absorbante ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

L'actif net recueilli par la Société Absorbante sera inscrit au passif de celle-ci au compte « Report à nouveau ».

## **B. INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE**

En conséquence d'une fusion sans échange de titres, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la société Absorbée sont ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société Absorbante, dans les comptes de la société AXESS GROUPE, qui détient l'intégralité des titres des Sociétés Absorbée et Absorbante.

La valeur comptable brute des titres de la Société Absorbée est répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la Société Absorbante.

## **V - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La Société Absorbante reprendra les engagements hors bilan de la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et chacune des Sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **ENTREE EN JOUISSANCE DES BIENS ET AUX CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION**

#### **I - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE - RÉTROACTIVITÉ**

1°) La Société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés par la Société Absorbée au titre de la présente fusion, à compter de la Date de Réalisation.

2°) Jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Absorbée continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable de la Société Absorbante.

3°) De convention expresse, il est stipulé que les effets des apports rétroagiront au 1<sup>er</sup> avril 2024, premier jour de l'exercice actuellement en cours de la Société Absorbante. En conséquence, toutes les opérations actives et passives relatives aux biens et droits apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante, comme si celle-ci était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la Société Absorbée, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont à la Société Absorbante qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la Société Absorbée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1<sup>er</sup> avril 2024.

La fusion prenant rétroactivement effet le 1<sup>er</sup> avril 2024, les résultats réalisés par la Société Absorbée à compter de cette date seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

## **II – DATE DE REALISATION**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante, ni par l'associée unique de la Société Absorbée.

En outre, Monsieur Gilles TREHIOU déclare qu'à sa connaissance, les associés de la Société Absorbante n'envisagent pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les Sociétés Absorbante et Absorbée conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive le 31 octobre 2024 et au plus tôt le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce.

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, à la Date de Réalisation.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

## **III - CHARGES ET CONDITIONS**

### **A. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE**

Le présent apport-fusion est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1°) La Société Absorbante prendra les biens et droits à elle apportés dans l'état dans lesquels ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir élever aucune réclamation, ni réclamer aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

2°) Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, relativement aux biens apportés, le tout à ses risques et périls.

3°) Elle acquittera personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.

4°) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des

biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

5°) La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité et des biens apportés.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle, aux lieu et place de la Société Absorbée, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée antérieurement à la Date de Réalisation à raison de la propriété des actifs transmis ou pour les besoins de son exploitation.

En particulier, la Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations découlant des crédits baux mobiliers et des baux commerciaux consentis à cette dernière avant la Date de Réalisation. En conséquence, elle paiera toutes les redevances et loyers, elle exécutera toutes les clauses, conditions et obligations en résultant et ce, à compter de la Date de Réalisation.

Toutefois, au cas où la transmission de certains contrats serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément préalable d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbante sollicitera, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

6°) Elle fera, le cas échéant, son affaire personnelle de tout agrément nécessaire au transfert des droits sociaux compris dans les présents apports et de la mutation à son nom des droits sociaux compris dans lesdits apports.

7°) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, à compter de la Date de Réalisation, dans tous les droits résultant des créances de la Société Absorbée à l'encontre d'un tiers et, spécialement, dans le bénéfice des actions, hypothèques, privilèges et inscriptions et autres garanties qui peuvent être attachées à ces créances.

8) Elle ne pourra exercer aucun recours contre la Société Absorbée dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.

9) Elle sera substituée à la Société Absorbée dans tous litiges et dans toutes actions judiciaires existants, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions.

10) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit du passif mis à sa charge, dans les termes et conditions où il est, et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme les sociétés sont tenues de le faire elles-mêmes.

11) La Société Absorbante bénéficiera de toutes les diminutions des passifs pris en charge qui pourraient éventuellement se révéler.

Dans le cas où il se révélerait une augmentation des passifs pris en charge, la Société Absorbante supportera seule, et sera tenue d'acquitter personnellement tous excédents de ces passifs, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

12) Elle reprendra les engagements hors bilan de la Société Absorbée, et sera substituée à cette dernière dans le bénéfice et les obligations pouvant résulter desdits engagements.

13) Elle s'engage expressément à prendre en charge la totalité du personnel de la Société Absorbée et sera substituée dans tous les droits et obligations de cette dernière, notamment par application des dispositions légales.

## **B. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE**

1°) Les présents apports sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit.

2°) La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports, et l'entier effet des présentes.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3°) La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, aussitôt après réalisation définitive du présent apport-fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4°) Elle s'oblige à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, des prêts et avances consentis à la Société Absorbée et plus généralement du passif pris en charge.

## **TROISIÈME PARTIE**

### **I - DÉCLARATIONS**

Monsieur Gilles TREHIOU, en sa qualité de Président de la société HFTN, elle-même Présidente de la société ARMEN, elle-même Présidente de la société AXESS GROUPE, elle-même Présidente de la Société Absorbée, déclare ce qui suit :

1°) La Société Absorbée n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire sous l'empire de la loi du 26 juillet 2005, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 ou de la loi du 10 juin 1994 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens.

2°) La Société Absorbée n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.

3°) Il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

4°) Les éléments de l'actif apporté au titre de la fusion ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

## **II - RÉGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE LA FUSION**

### **A. REGIME JURIDIQUE**

Les opérations de fusion, objets du présent traité, sont soumises au régime juridique résultant des dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

### **B. REGIME FISCAL**

#### **DATE D'EFFET DE LA FUSION**

Les Sociétés Absorbée et Absorbante précisent, en tant que de besoin, que la présente fusion aura, au plan comptable et fiscal, comme date d'effet le **1<sup>er</sup> avril 2024**, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société Absorbante.

Par conséquent, le résultat généré depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 par l'exploitation de la Société Absorbée sera englobé dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats, au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société Absorbée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### **ENGAGEMENTS DECLARATIFS GENERAUX**

Le représentant des Sociétés Absorbante et Absorbée oblige celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

#### **IMPÔT SUR LES SOCIETES**

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les Parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> avril 2024.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

Les Sociétés Absorbée et Absorbante sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La Société Absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la Date de Réalisation, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

### **TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les Sociétés Absorbée et Absorbante déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la présente opération de fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de

cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

### **DROITS D'ENREGISTREMENT**

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée gratuitement.

### **AUTRES IMPOTS ET TAXES**

S'agissant des autres taxes et impôts, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

### **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET TAXE D'APPRENTISSAGE**

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

### **OPERATIONS ANTERIEURES**

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumises au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

## **III - DISPOSITIONS DIVERSES**

### **A. FORMALITES**

La Société Absorbante sera tenue, en règle générale, dès la réalisation définitive des apports, de remplir, à ses frais, dans les délais légaux, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission en sa faveur des biens qui lui ont été apportés.

Plus généralement, elle devra veiller à accomplir toute formalité auprès de toute autorité compétente, pour obtenir le transfert des droits et en assurer la publicité vis à vis des tiers, notamment relativement aux droits de propriété industrielle et intellectuelle.

## **B. REMISE DE TITRES**

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des titres et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

## **C. FRAIS**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

## **D. POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.

## **E. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

## **F. AFFIRMATION DE SINCERITE**

Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

## **G. SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Chacune des Parties :

- reconnaît (a) avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la solution de signature électronique offerte par DocuSign et les avoir acceptées et (b) que le service proposé par DocuSign met en œuvre une signature électronique ;
- accepte que la signature électronique du traité par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec l'acte auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- accepte que la copie électronique fournie par DocuSign de l'acte et de l'ensemble des informations y afférente permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil ;
- accepte que l'horodatage de l'acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre les Parties ;
- accepte expressément que la signature électronique du traité par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Parties à l'acte ;
- déclare et accepte que les dispositions qui précèdent constituent une convention de preuve conformément aux dispositions de l'article 1368 du Code civil.



Le présent traité est signé par chacune des Parties dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>.

Réputé fait à ALIXAN, le 27 septembre 2024


---

La Société Absorbante  
Monsieur Gilles TREHIOU

DocuSigned by:  
 Gilles TREHIOU  
3C5F3B67B51C408...

---

La Société Absorbée  
Monsieur Gilles TREHIOU

DocuSigned by:  
 Gilles TREHIOU  
3C5F3B67B51C408...

**ANNEXE N°1**

COMPTES CLOS AU 31 MARS 2024 DES SOCIETES ABSORBANTE ET ABSORBEE

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	62 308	53 195	9 114	29 799
Fonds commercial	8 232		8 232	8 232
Autres immobilisations incorporelles	22 088	22 088		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	64 490	61 434	3 056	6 515
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	610		610	610
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>157 729</b>	<b>136 717</b>	<b>21 012</b>	<b>45 156</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	997 235	95 056	902 180	1 052 685
Autres	2 027 421		2 027 421	2 565 881
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	478 347		478 347	298 918
<b>Charges constatées d'avance</b>	21 997		21 997	20 515
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>3 524 999</b>	<b>95 056</b>	<b>3 429 944</b>	<b>3 937 998</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>3 682 728</b>	<b>231 772</b>	<b>3 450 955</b>	<b>3 983 154</b>

# Bilan Passif

	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé :	26 000	26 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	2 629	2 629
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	1 804 616	1 647 349
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-643 506</b>	<b>157 266</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 189 739</b>	<b>1 833 245</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	941	967
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 253	2 993
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 450 384	1 247 349
Dettes fiscales et sociales	404 728	508 916
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	94 946	43 295
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	299 965	346 390
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 261 217</b>	<b>2 149 910</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>3 450 955</b>	<b>3 983 154</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Du 01/04/2022
	France	Exportation	Total	Au 31/03/2023
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 504 168	131 716	3 635 884	4 416 307
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>3 504 168</b>	<b>131 716</b>	<b>3 635 884</b>	<b>4 416 307</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				667
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			4 813	195
Autres produits			264	57
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>3 640 961</b>	<b>4 417 225</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			3 203 344	3 032 045
Impôts, taxes et versements assimilés			29 271	19 477
Salaires et traitements			804 741	730 885
Charges sociales			300 206	281 518
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 144	27 277
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			43 230	7 603
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			4 089	1 545
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>4 409 024</b>	<b>4 100 350</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-768 063</b>	<b>316 875</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)			115 924	35 045
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 007	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>	<b>118 931</b>	<b>35 045</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				1 370
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>		<b>1 370</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>118 931</b>	<b>33 675</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>	<b>-649 132</b>	<b>350 550</b>

# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	6 328	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>6 328</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	702	130 458
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>702</b>	<b>130 458</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>5 626</b>	<b>-130 458</b>
Participations des salariés ( IX )		16 005
Impôts sur les bénéfices ( X )		46 820
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>3 766 220</b>	<b>4 452 269</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>4 409 726</b>	<b>4 295 003</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>-643 506</b>	<b>157 266</b>
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	6 328	
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	115 924	35 045
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## Faits caractéristiques

Participation groupe : Seules les sociétés bénéficiaires enregistrent la charge de participation. Les autres sociétés du groupe voient naître la charge à payer à leurs salariés par le biais du compte courant Axess Groupe.

## Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

## Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la méthode ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.40%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	5	5
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	17	12
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>17</b>

Commentaire

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	260	100.00000	26 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	260	100.00000	26 000

Commentaire



# Engagements financiers

## ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	54 954
<b>TOTAL</b>	
	<b>54 954</b>

Commentaire

## ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
<b>TOTAL</b>	

Commentaires : néant

# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
H.F.T.N - 850607300 8 AVENUE DE LA GARE - 26300 ALIXAN	13 251 070	100.00

# Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 628		
<b>TOTAL</b>	<b>92 628</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	6 193		
Mat. de transport	8 600		
Mat. de bureau et info., mobilier	49 698		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>64 490</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	610		
<b>TOTAL</b>	<b>610</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>157 729</b>		

Cadre B	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
				Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			92 628	
<b>TOTAL</b>			<b>92 628</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			6 193	
Mat. de transport			8 600	
Mat. de bureau et info., mobilier			49 698	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>64 490</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			610	
<b>TOTAL</b>			<b>610</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>157 729</b>	

# Etat des amortissements

## Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement et développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		54 597	20 685		75 283
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>54 597</b>	<b>20 685</b>		<b>75 283</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales, agencements et aménagements divers		4 535	360		4 895
Matériel de transport		5 638	1 720		7 358
Matériel de bureau et informatique, mobilier		47 803	1 379		49 182
Emballages récupérables et divers					
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>57 976</b>	<b>3 459</b>		<b>61 434</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>112 573</b>	<b>24 144</b>		<b>136 717</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et dvp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
	<b>TOTAL</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
	<b>TOTAL</b>					
Frais d'acqui. de titres de particip.						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		
	<b>Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>	<b>Montant net au début de l'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Dotations exercice aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'exercice</b>	

Frais d'émission d'emprunts à étaler  
Primes de remboursement des obligations

Commentaires : néant

# Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>					
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	56 639	43 230	4 813		95 056
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
	<b>56 639</b>	<b>43 230</b>	<b>4 813</b>		<b>95 056</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>					
	<b>56 639</b>	<b>43 230</b>	<b>4 813</b>		<b>95 056</b>
		<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	43 230	4 813	
		<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>			
		<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>			
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>			

# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	610		610
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	130 214		130 214
Autres créances clients	867 022	867 022	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 484	3 484	
Impôts sur les bénéfices	46 820	46 820	
Taxe sur la valeur ajoutée	194 447	194 447	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 781 510	1 781 510	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	1 160	1 160	
Charges constatées d'avance	21 997	21 997	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 916 439</b>	<b>130 824</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 450 384	1 450 384		
Personnel et comptes rattachés	125 874	125 874		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 623	75 623		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	196 154	196 154		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 077	7 077		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	94 946	94 946		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	299 965	299 965		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 023</b>	<b>2 250 023</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

# Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		5 544.00
Autres créances		12 426.31
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 636.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 636.00</b>	<b>17 970.31</b>

## Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
<b>Créances rattachées à des participations</b>		
<b>Autres titres immobilisés</b>		
<b>Prêts</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		5 544.00
41810500 GROUPE - FACTURES A ETABLIR		5 544.00
<b>Autres créances</b>		12 426.31
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR ET AUTRES AVOIRS NON ENC...		6 600.00
43870000 PRODUITS À RECEVOIR		-307.02
44870000 PRODUITS À RECEVOIR		6 133.33
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	1 636.00	
51880000 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	1 636.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 636.00</b>	<b>17 970.31</b>



# Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	941.21	966.85
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 036 743.77	685 640.15
Dettes fiscales et sociales	111 068.73	120 778.65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 148 753.71</b>	<b>807 385.65</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	941.21	966.85
51810000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER	941.21	966.85
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	1 036 743.77	685 640.15
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	15 760.70	14 617.69
40810500 GROUPE - FACTURES NON PARVENUES	1 020 983.07	671 022.46
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	111 068.73	120 778.65
42820000 PROVISIONS CONGES PAYES	59 598.91	71 434.32
42821000 DETTES PROVISIONNÉES POUR RTT RC		486.96
42840000 DETTES PROVISIONNÉES POUR PARTICIPATION DES SALARIÉES	926.00	1 175.52
42850000 CSE FONCTIONNEL	963.38	576.96
42851000 CSE SOCIAL	2 829.38	
42860000 AUTRES CHARGES À PAYER	14 000.00	10 765.72
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	23 839.56	28 573.73
43821000 CHARGES SOCIALES SUR RTT		194.79
43860000 CHARGES A PAYER	5 085.00	4 209.10
44860000 AUTRES CHARGES FISCALES À PAYER	3 826.50	869.25
44863000 FORMATION CONTINUE		2 492.30
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 148 753.71</b>	<b>807 385.65</b>

# Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Produits d'exploitation	299 965	346 390
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>299 965</b>	<b>346 390</b>

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'exploitation	21 997	20 515
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>21 997</b>	<b>20 515</b>

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	127 264	61 732	65 532	64 384
Fonds commercial	338 709		338 709	338 709
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	84 072	83 917	155	2 585
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 520		7 520	7 520
<b>TOTAL (I)</b>	<b>557 565</b>	<b>145 649</b>	<b>411 916</b>	<b>413 197</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens	82 728		82 728	70 541
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 287 797	3 503	1 284 294	1 418 123
Autres	476 931		476 931	180 281
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				34 923
<b>Instrument de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	691 163		691 163	515 811
<b>Charges constatées d'avance</b>	33 988		33 988	14 669
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 572 607</b>	<b>3 503</b>	<b>2 569 104</b>	<b>2 234 348</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>3 130 171</b>	<b>149 152</b>	<b>2 981 019</b>	<b>2 647 545</b>

# Bilan Passif

		Net	Net
		Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel dont versé :	39 980	39 980	39 980
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		5 714	5 714
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau		582 228	686 373
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		192 562	-104 145
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>820 484</b>	<b>627 922</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		984	860
Emprunts et dettes financières diverses		270 744	264 730
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 575	4 575
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		720 273	706 069
Dettes fiscales et sociales		963 734	836 430
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 530	54 274
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		198 696	152 684
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 160 535</b>	<b>2 019 623</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )			
	<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>2 981 019</b>	<b>2 647 545</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Du 01/04/2022
	France	Exportation	Total	Au 31/03/2023
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 907 890	108 118	4 016 008	3 555 945
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>3 907 890</b>	<b>108 118</b>	<b>4 016 008</b>	<b>3 555 945</b>
Production stockée			12 187	32 998
Production immobilisée			29 184	25 168
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits			144	229
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 057 523</b>	<b>3 614 341</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 144 783	1 287 441
Impôts, taxes et versements assimilés			64 273	61 129
Salaires et traitements			1 861 712	1 641 286
Charges sociales			738 621	679 410
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 466	23 758
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			183	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			145	127
		<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 840 182</b>	<b>3 693 151</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>217 342</b>	<b>-78 810</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)				-110
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 467	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			311	219
Différences positives de change			539	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			186	
		<b>TOTAL (V)</b>	<b>3 504</b>	<b>109</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			12 913	9 761
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL (VI)</b>	<b>12 913</b>	<b>9 761</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-9 409</b>	<b>-9 653</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>207 932</b>	<b>-88 463</b>

# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		1 722
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>		<b>1 722</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	2 563	34 157
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>2 563</b>	<b>34 157</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>-2 563</b>	<b>-32 435</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	12 808	-16 753
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>4 061 027</b>	<b>3 616 171</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>3 868 465</b>	<b>3 720 316</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>192 562</b>	<b>-104 145</b>
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		964
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	12 913	8 442

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## Faits caractéristiques

Participation groupe : Seules les sociétés bénéficiaires enregistrent la charge de participation. Les autres sociétés du groupe voient naître la charge à payer à leurs salariés par le biais du compte courant Axess Groupe.

## Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06 relatif aux dispositions liées à l'amortissement des fonds commerciaux et à leur dépréciation dans les comptes sociaux ainsi qu'à l'affectation des malis techniques aux actifs sous-jacents, la société considère que les fonds commerciaux ne sont pas limités dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette des fonds commerciaux avec leur valeur vénale. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique à long terme, de la politique de développement commercial mené par le groupe depuis sa création dans le contexte économique actuel.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant, ce qui n'est pas le cas sur cet exercice.

## Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la méthode ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.40%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	34	35
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	5	5
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>40</b>

Commentaire

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 999	20.00000	39 980
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 999	20.00000	39 980

Commentaire





# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
H.F.T.N - 850607300 8 AVENUE DE LA GARE - 26300 ALIXAN	13 251 070	100.00

# Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations	
			Acquisitions créances virements	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	436 789		29 184	
	<b>TOTAL</b>	<b>436 789</b>	<b>29 184</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	15 277			
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier	68 795			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>84 072</b>		
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	7 520			
	<b>TOTAL</b>	<b>7 520</b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>528 380</b>	<b>29 184</b>	
Cadre B	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo en	Réévalua. légale ou
			fin d'exercice	éval. par mise en équival.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			465 973	
	<b>TOTAL</b>		<b>465 973</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			15 277	
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier			68 795	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>		<b>84 072</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 520	
	<b>TOTAL</b>		<b>7 520</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>557 565</b>	

# Etat des amortissements

## Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement et développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		33 696	28 036		61 732
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>33 696</b>	<b>28 036</b>		<b>61 732</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions :	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales, agencements et aménagements divers		15 277			15 277
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		66 210	2 430		68 640
Emballages récupérables et divers					
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>81 487</b>	<b>2 430</b>		<b>83 917</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>115 183</b>	<b>30 466</b>		<b>145 649</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et dvp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
	<b>TOTAL</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
	- Sur sol propre					
Constructions :	- Sur sol d'autrui					
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
	<b>TOTAL</b>					
Frais d'acqui. de titres de particip.						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		
	<b>Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>	<b>Montant net au début de l'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Dotations exercice aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'exercice</b>	

Frais d'émission d'emprunts à étaler  
Primes de remboursement des obligations

# Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>					
<b>Dépréciations</b>					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	3 320	183			3 503
Autres provisions pour dépréciation	311		311		
<b>TOTAL III</b>					
	<b>3 631</b>	<b>183</b>	<b>311</b>		<b>3 503</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>					
	<b>3 631</b>	<b>183</b>	<b>311</b>		<b>3 503</b>
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
		183			
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
			311		
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	7 520		7 520
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	4 204		4 204
Autres créances clients	1 283 593	1 283 593	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	29 968	29 968	
Taxe sur la valeur ajoutée	110 243	110 243	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 000	1 000	
Groupe et associés (2)	334 044	334 044	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	1 675	1 675	
Charges constatées d'avance	33 988	33 988	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 806 236</b>	<b>1 794 512</b>
			<b>11 724</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	720 273	720 273		
Personnel et comptes rattachés	354 002	354 002		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	201 782	201 782		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	388 109	388 109		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	19 841	19 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	270 744	270 744		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	1 530	1 530		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	198 696	198 696		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 154 977</b>	<b>2 154 977</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

# Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	256 402.59	133 121.49
Autres créances	1 000.00	3 857.04
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 729.09	
<b>TOTAL</b>	<b>259 131.68</b>	<b>136 978.53</b>

## Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
<b>Créances rattachées à des participations</b>		
<b>Autres titres immobilisés</b>		
<b>Prêts</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	256 402.59	133 121.49
41810500 GROUPE - FACTURES A ÉTABLIR	256 402.59	133 121.49
<b>Autres créances</b>	1 000.00	3 857.04
44870000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	1 000.00	3 857.04
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	1 729.09	
51880000 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	1 729.09	
<b>TOTAL</b>	<b>259 131.68</b>	<b>136 978.53</b>



# Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	983.61	860.27
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630 724.45	512 216.36
Dettes fiscales et sociales	336 954.20	268 171.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>968 662.26</b>	<b>781 247.63</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	983.61	860.27
51810000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER	983.61	860.27
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	630 724.45	512 216.36
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	21 402.43	1 020.00
40810500 GROUPE - FNP	609 322.02	511 196.36
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	336 954.20	268 171.00
42820000 PROVISIONS CONGÉS PAYÉS	173 647.00	160 096.28
42821000 DETTES PROVISIONNÉES POUR RTT		9 982.25
42840000 DETTES PROVISIONNÉES SUR PARTICIPATION DES SALARIÉES	1 838.00	2 372.58
42850000 CSE FONCTIONNEL	1 804.50	896.17
42851000 CSE OEUVRES SOCIALES	6 205.83	
42860000 AUTRES CHARGES À PAYER / CSE SOCIAL	52 193.00	16 222.88
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS A PAYER	69 458.81	64 038.51
43821000 CHARGES SOCIALES SUR RTT		3 992.90
43860000 AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER	18 635.00	8 399.18
44860000 CHARGES À PAYER	13 172.06	2 170.25
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>968 662.26</b>	<b>781 247.63</b>

# Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Produits d'exploitation	198 696	152 684
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>198 696</b>	<b>152 684</b>

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'exploitation	33 988	14 669
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>33 988</b>	<b>14 669</b>